



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

23EME REUNION DU CONSEIL DE SECURITE ET DE PAIX DE L'UNION AFRICAINE A LIBREVILLE SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE : LA RADDHO EXPRIME SA DECEPTION

La **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** a pris connaissance du communiqué de presse de la 23ème réunion du conseil de sécurité et de paix de l'Union Africaine.

Après une bonne analyse du contenu, force est de reconnaître que les résultats sont décevants car ils ne font qu'entériner le statu quo ante et de ce fait sont nettement en deçà de la dynamique impulsée par la Résolution 1572 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui a permis d'engranger des acquis significatifs par rapport aux accords de Marcoussis et de Accra III.

En offrant la possibilité d'un recours au référendum sur l'Article 35 le Conseil de Sécurité et de Paix ouvre la voie à une logique constitutionnaliste et exclusive dont on connaît les effets pervers qui ont conduit la Côte d'Ivoire dans la crise que l'on sait, car le référendum contrairement à Marcoussis donne la possibilité de voter par oui ou par non à l'article 35.

La décision du Conseil va compliquer la situation dans un contexte de forte polarisation où le pays est coupé en deux, et où les questions liées à l'identité, au fichier, aux listes électorales de même qu'aux organes de régularisation comme la Commission Electorale indépendante ne sont pas encore réglées.

Alors que la logique de la Résolution 1572 du Conseil de sécurité poursuivie en accentuant la pression sur tous les acteurs aurait permis de régler de façon concomitante, le problème de l'Article 35 mais aussi de la démobilisation et du désarmement des Forces Nouvelles, le Conseil a préféré articuler une démarche diplomatique assortie d'une rhétorique sibylline en ménageant la chèvre et le chou.

Bref un autre rendez-vous manqué pour la paix en Côte d'Ivoire.

**Fait à Accra, le 12 janvier 2005.
Le Secrétariat Général**